

NOUVELLES SAHRAOUIES

Leitmotiv sahraoui
**NOUS TIENDRONS
JUSQU'AU BOUT**



MOHAMED DADDACH EN SUISSE

Pages 11 à 13

NOUVELLES BREVES

20.05.2008

Manifestation sahraouie

Les Sahraouis ont célébré à Tifariti, dans les territoires libérés, en présence de 450 invités étrangers, le 35^e anniversaire du Front Polisario et du déclenchement de la lutte armée pour l'indépendance du Sahara Occidental.

C'est dans un climat de détermination pour l'aboutissement de la lutte que le Front Polisario a préparé cet anniversaire» a déclaré le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek. «Le peuple sahraoui est déterminé à poursuivre sa lutte nationale jusqu'à la victoire finale» a-t-il affirmé.

19.06

Crimes de guerre avoués

Un responsable marocain reconnaît des crimes de guerre au Sahara Occidental. Ould Rachid révèle des exactions commises par des officiers de l'armée contre des civils sahraouis

01.07

Internationale socialiste

L'Internationale socialiste a admis le Front Polisario comme observateur lors de son 23^e Congrès à Lagonissi au sud d'Athènes.

21.07

Pêche illégale

La Commission de l'Union européenne a admis que des navires de l'UE pêchent au Sahara Occidental occupé par le Maroc

08.09

Les Etats Unis et la paix au Sahara Occidental

La secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice a achevé dimanche à Rabat sa tournée au Maghreb avec des entretiens dominés par la situation politique et sécuritaire de la région ainsi que la question du Sahara Occidental dont elle a promis de soutenir le règlement. Le président Abdelaziz l'a appelée à convaincre Rabat de respecter le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

A QUOI EN EST-ON AUJOURD'HUI?

Dans notre dernier bulletin, nous posions la question: «Les prochaines négociations entre le Maroc et le Front Polisario auront-elles jamais lieu?» Cette question reste actuelle. La date de la prochaine rencontre n'a toujours pas été fixée. Plus grave, le mandat du négociateur onusien Peter van Walsum n'a pas été renouvelé. La situation est plus bloquée que jamais.

En coulisse, les consultations se sont poursuivies tout l'été. Le secrétaire général de l'ONU a successivement reçu Marocains et Sahraouis. Rien n'a transpiré de ces contacts. Les positions n'ont pas varié. Les déclarations se suc-

cèdent, les discours ne changent pas. A l'occasion de l'anniversaire de son accession au trône, le roi du Maroc a répété le 30 juillet son antienne: nous rejetons toute tentative de porter atteinte à notre intégrité territoriale.

VAN Walsum disqualifié

Le Front Polisario a poursuivi sa violente campagne verbale contre van Walsum, exigeant son retrait. L'ONU s'est pliée à cette exigence logique. Le mandat du diplomate hollandais, qui se terminait fin août, n'a pas été renouvelé. Le Maroc pleure ce médiateur très spécial, qui a préféré soutenir la position marocaine – le droit du plus fort – plutôt

que le droit international. La nomination d'un nouvel envoyé personnel du secrétaire général devrait intervenir incessamment.



M. van Walsum.

Maroc et Europe

Sur le plan international, le Maroc concrétise son rapprochement avec l'Union européenne. Des entretiens ont eu lieu début juillet, dans le but d'accorder au Maroc, malgré l'annexion du Sahara Occidental et la déplorable situation des droits humains, un « statut avancé » accordant à ce pays des avantages économiques particuliers. La nouvelle UPM, l'Union pour la Méditerranée, lancée à grands flons-flons début juillet à Paris par Nicolas Sarkozy, aura-t-elle une influence sur la question du Sahara Occidental? Trop tôt pour le dire. Même constat pour la Mauritanie, où un coup d'Etat militaire a renversé début août le président démocratiquement élu.

La répression continue

Les atteintes aux droits humains dans les territoires occupés n'ont pas diminué. Plusieurs activistes ont été arrêtés et maltraités, d'autres condamnés, d'autres enfin, comme Ibrahim Sabbar, libérés après avoir accompli leurs peines. Sporadiquement, des détenus déclenchent des grèves de la faim. Bref, c'est la routine. Le 7 août, dans un petit village au sud de Dakhla, dont les eaux sont connues pour leur richesse en poulpes,

des colons marocains se sont attaqués aux pêcheurs sahraouis considérés comme des rivaux. L'attaque a causé de nombreux blessés et des pertes matérielles importantes. Le président sahraoui s'est plaint auprès du secrétaire général de l'ONU et des membres du Congrès américain ont demandé à la secrétaire d'Etat Condoleezza Rice l'ouverture d'une enquête.

Résultats diplomatiques

Les Sahraouis ont engrangé quelques résultats diplomatiques. Le Burundi, le Vanuatu et le Paraguay ont décidé de renouer leurs relations diplomatiques avec la République sahraouie. Fin juin, l'Internationale socialiste a accordé au Front Polisario le statut de membre observateur. A Paris, le 19 juin, une conférence a réuni, dans les locaux de l'Assemblée nationale, plusieurs parlementaires européens et algériens autour du président du parlement sahraoui et de Sahraouis des territoires occupés. On a même entendu Abdallah Elharif, secrétaire général du parti marocain d'opposition La voie démocratique, et celle d'une représentante de la population de Sidi Ifni, où des manifestations contre le sous-développement et la misère ont été très violemment réprimées.

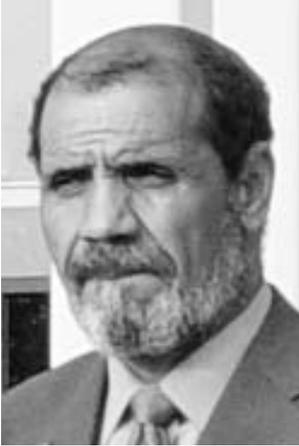
Le gouvernement italien a répondu récemment à l'appel du PAM, le Programme alimentaire mondial, et versé près de 5 millions \$ à l'intention des réfugiés sahraouis. Le PAM prend en charge 125'000 réfugiés considérés comme vulnérables. Le programme 2008/2009 prévoit des coûts pour plus de 36 millions de \$, la Suisse y participe pour près d'un million de \$. Mais l'approvisionnement régulier et suffisant des réfugiés n'est toujours pas assuré. 20% du programme alimentaire ne sont pas encore couverts. Dans le domaine de la solidarité, signalons la venue en Europe – à l'instar des dernières années – de milliers d'enfants sahraouis, qui ont passé leurs vacances d'été en Espagne surtout, mais aussi en France et en Italie.

MAHFUD ALI BEIBA:

« Il appartient aux Sahraouis de décider »

Entretien avec le chef de la délégation sahraouie à Manhasset

Article paru dans l'Humanité, Paris, le 23 juin 2008 et réalisé par C.Ce



M. Ali Beiba.

C.Ce: Depuis juin 2007, le Maroc et le Front Polisario se sont réunis à quatre reprises sous l'égide des Nations unies. Où en sont les négociations?

Mahfud Ali Beiba: Il n'y a aucun résultat. Le Maroc ne négocie pas; il pose des pré-

conditions et veut imposer son point de vue à savoir l'autonomie dans le cadre de la souveraineté et de l'intégralité marocaines. Mais à qui appartient la souveraineté? Et qui doit en décider? Le peuple sahraoui. Nous considérons que la proposition du Maroc est une option de plus mais elle n'est pas unique. Nous lui avons même dit que la médiane entre l'intégration et l'indépendance, c'est l'autodétermination mais pas l'autonomie. Il appartient aux Sahraouis de décider.

C.Ce: L'envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara occidental, Peter Van Walsum, plaide pour une solution «réaliste». Comment comprenez-vous ces propos?

Mahfud Ali Beiba: Le réalisme consiste à voir les choses telles qu'elles sont et non telles que nous souhaiterions qu'elles soient. La réalité, c'est la résistance sahraouie face au Maroc et aux grandes puissances pour obtenir son droit à l'autodétermination. Dire aux Sahraouis qu'il faut renoncer à ce droit est une interpré-

tation erronée et inacceptable de la réalité. Peter Van Walsum se doit d'appliquer les résolutions internationales d'un organisme à l'origine de cette disposition.

C.Ce: D'autres initiatives diplomatiques sont-elles prévues?

Mahfud Ali Beiba: Le cinquième round est prévu mais il n'y a pas de date retenue. Et nous ne savons pas qui va piloter ce processus. L'ONU a toute la responsabilité d'appliquer ses résolutions, et de maintenir sa doctrine de droit à l'autodétermination. La négociation est le moyen de résoudre tout conflit. Et le cas sahraoui ne fait pas exception. Nous sommes disposés à poursuivre le processus de dialogue mais nous avons également un contrat avec notre opinion, les militants sahraouis. Si d'ici à fin 2008 nous n'aboutissons à rien, nous leur présenterons la situation telle qu'elle est et nous leur laisserons la liberté de choisir quelles suites donner. Nous ne pouvons pas continuellement attendre une décision qui ne vient pas.

C.Ce: Et concernant la France qui s'est rangée aux côtés du Maroc?

Mahfud Ali Beiba: C'est incompréhensible. La France a une grande responsabilité à l'heure où elle va présider l'Union européenne et souhaite créer l'Union pour la Méditerranée. Elle ne doit pas seulement voir le Maroc et ses intérêts mais le Maghreb dans son ensemble. Sa vision doit changer. Et sa devise, «liberté, égalité, fraternité», être mise en pratique.

LE PRESIDENT ABDELAZIZ INTERPELLE BAN KI-MOON, SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU

L'Envoyé personnel de l'ONU au Sahara Occidental s'est disqualifié pour conduire les prochaines négociations

Le Président sahraoui a averti le Secrétaire général de l'ONU que son envoyé personnel au Sahara Occidental, M. Peter Van Walsum, s'est disqualifié pour conduire toute négociation prochaine entre le Front Polisario et le Maroc.

En adoptant une attitude délibérément pro-marocaine puisqu'elle conforte la position du Maroc que ne conçoit de solution que « dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume », l'Envoyé personnel se départit de l'attitude d'impartialité qui doit être la sienne et foule au pied la légalité internationale se disqualifiant totalement pour la conduite future des négociations entre le Front Polisario et le Maroc, a écrit M. Abdelaziz dans une lettre à Ban Ki-moon.

Voici des extraits de cette lettre :

Bir Lahlou, le 04 août 2008

S.E. Ban Ki-moon,
Secrétaire général des Nations Unies
New York

Monsieur le Secrétaire général,

Trois mois après l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 183 (2008) appelant à poursuivre des négociations entre le Front Polisario et le Royaume du Maroc en vue de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable assurant l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental, il m'a paru utile de vous faire part de nos observations concernant le déroulement du

processus de négociations dont le Conseil de sécurité vous a confié la conduite.

Je voudrais d'abord vous réitérer de manière la plus solennelle le soutien du Front Polisario aux efforts que vous menez (...) pour parvenir à une solution définitive de ce problème de décolonisation fondée sur la légalité internationale et conforme à la doctrine et à la pratique des Nations Unies en matière de décolonisation. (...)



M. Ban Ki-moon.

Je voudrais ensuite et de la même manière, vous renouveler l'entière disponibilité du Front Polisario à continuer de participer de bonne foi aux négociations initiées par le Conseil de sécurité sous votre haute autorité et sa volonté ferme de parvenir avec le Royaume du Maroc à un règlement définitif de ce douloureux

conflit qui permette au peuple sahraoui de décider, en toute liberté, de son devenir.

Permettez-moi, à cet égard, de vous faire part de la stupéfaction et de la désapprobation du Frente Polisario à la suite de la déclaration faite, en avril dernier, par votre Envoyé personnel, M. Peter van Walsum, devant le Conseil de sécurité qui se démarque de manière radicale et inacceptable de la position traditionnelle des Nations Unies sur ce problème de décolonisation et partant de la légalité internationale telle que consacrée par l'ensemble des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Cette prise de position en porte-à-faux avec la ligne générale de vos rapports au Conseil de sécurité, y compris celui en date du 14 avril 2008, est d'autant plus surprenante que dans des prises de position antérieures, l'Envoyé personnel avait clairement exclu que les Nations Unies apportent leur caution à un référendum d'autodétermination qui ne comporterait pas l'option de l'indépendance.

En recommandant que les négociations se tiennent sur la base du projet marocain d'autonomie, l'Envoyé personnel suggère, en fait, au Conseil de sécurité, et, par delà, à la Communauté internationale de reconnaître le fait accompli et, partant, la souveraineté du Maroc sur un territoire figurant sur la liste des territoires non-autonomes des Nations Unies, occupé par la force depuis 1975, alors même qu'aucun Etat au monde, comme le reconnaît l'Envoyé personnel lui-

même, ne reconnaît, à ce jour, une telle souveraineté.

En adoptant une attitude délibérément pro-marocaine puisqu'elle conforte la position du Maroc qui ne conçoit de solution que «dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume», l'envoyé personnel se départit de l'attitude d'impartialité qui doit être la sienne et foule au pied la légitimité internationale se disqualifiant totalement pour la conduite future des négociations entre le Frente Polisario et le Maroc.

Je suis confiant, Monsieur le Secrétaire général, que vous saurez prendre les décisions qui s'imposent pour une poursuite des négociations ordonnée et respectueuse de la légalité internationale et pour la préservation des règles d'impartialité et d'équité sur lesquelles se fonde notre Organisation dont la responsabilité à l'égard de notre peuple demeure pleinement engagée.

En le faisant, vous conforterez la position qui a, de tout temps, été celle des Nations Unies à l'égard du règlement de cette question de décolonisation et celle de la légalité internationale telle qu'incarnée par les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Haute considération.

Mohamed Abdelaziz
Secrétaire général du Frente Polisario et
Président de la RASD



Mohamed Abdelaziz.

SAHARA OCCIDENTAL : AUTODETERMINATION ET DROIT INTERNATIONAL

Cet article de Stephen Zunes, professeur de sciences politiques à l'Université de San Francisco, chargé du Moyen Orient, a paru dans le Journal Hebdomadaire du 19 - 25 juillet 2008 au Maroc.

Le plan d'autonomie proposé par le Maroc, soutenu avec enthousiasme par les gouvernements américain et français comme un compromis raisonnable au conflit éternel, à cause des souffrances énormes du peuple sahraoui et a sérieusement bloqué les efforts pour faire avancer la coopération stratégique et économique entre le Maroc et l'Algérie. Le Maroc a raté l'occasion de respecter les termes de l'accord du cessez-le-feu de 1991 supervisé par les Nations Unies, qui a appelé à un referendum libre et équitable sur le sort du territoire. Une série de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ainsi que l'avis consultatif historique de 1975 par la Cours international de justice, ont réaffirmé le droit du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination. Toutefois, la France et les Etats-Unis ont empêché le Conseil de Sécurité d'assurer l'observation de ses résolutions dans le cadre de leur souci affiché de renforcer la monarchie marocaine vue comme rempart contre le communisme et le nationalisme arabe radical pendant la guerre froide et, plus récemment, comme un allié important dans la lutte contre l'extrémisme islamiste. Malheureusement, le plan marocain pour l'autonomie ne répond à ce qui est requis pour aboutir à un règlement pacifique du conflit. De surcroît, il cherche à créer un précédent dangereux qui menace le fondement même du système juridique international après la deuxième guerre mondiale.

L'indépendance inconditionnelle

La proposition marocaine est fondée sur

l'hypothèse que le Sahara Occidental fait partie intégrante du Maroc, une allégation rejetée depuis bien longtemps par les Nations Unies, la Cour Internationale de Justice, l'Union Africaine, et un large consensus de l'avis juridique international. Accepter le plan d'autonomie du Maroc signifierait, pour la première fois depuis la création des Nations Unies, que la communauté internationale appuierait l'expansion



M. Stephen Zunes.

d'un territoire d'un pays par la force militaire. Si le peuple du Sahara Occidental accepte un accord d'autonomie au lieu de l'indépendance suite à un referendum libre et équitable, cela constituerait un acte légitime d'autodétermination. Toutefois, le Maroc a expressément fait savoir que la proposition d'autonomie «exclut, par définition, la possibilité de toute option d'indépendance à soumettre au peuple du Sahara Occidental», dont la grande majorité, selon des

experts internationaux, est favorable à l'indépendance inconditionnelle. Etant donné que le Maroc n'a jamais tenu ses promesses envers la communauté internationale en ce qui concerne le référendum mandaté par les Nations Unies pour le Sahara Occidental et les obligations connexes basées sur l'accord du cessez-le-feu il y a 17 ans, on ne peut pas avoir la certitude que le royaume tiendra ses promesses d'octroyer une autonomie véritable au Sahara Occidental. En effet, une lecture attentive de la proposition soulève des questions à propos de la manière dont une telle autonomie est même offerte. Les questions importantes telles que le contrôle des ressources naturelles du Sahara Occidental et l'application de la loi (au-delà des juridictions locales) restent ambiguës. De surcroît, il apparaît que la proposition indique que tous les pouvoirs qui ne sont pas spécifiquement assignés à la région autonome resteraient dévolus au royaume. L'encouragement d'un tel compromis et la tentative de trouver une situation où les deux antagonistes gagnent sont certainement la voie préférable pour rechercher un règlement pacifique, durable aux conflits ethniques et à plusieurs conflits internationaux.

L'exemple du Timor Oriental

Le Sahara Occidental est un cas nettement défini d'autodétermination pour un peuple luttant contre une occupation militaire étrangère. Le Front Polisario a déjà offert des garanties pour protéger les intérêts stratégiques et économiques du Maroc s'il obtient l'indépendance. L'insistance à affirmer que le peuple du

Sahara Occidental se doit de renoncer à son droit moral et légal à une véritable autodétermination, n'est pas une recette pour régler le conflit mais pour en créer un plus sérieux à l'avenir. En raison des menaces de veto américaines et françaises, le Conseil de Sécurité des Nations Unies n'a pas réussi à placer la question du Sahara Occidental sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ce qui donnerait à la communauté internationale le pouvoir d'imposer des sanctions ou d'exercer une autre pression appropriée en vue d'obliger le régime marocain à observer les mandats onusiens qu'il n'a cessé de méconnaître à ce jour. Le refus par le Polisario de compromettre le droit du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination ne doit donc pas être considéré comme un obstacle majeur qui entrave le règlement du conflit.

Dans le cas comparable du Timor Oriental, ce ne fut qu'après la pression exercée par les organisations des droits de l'homme, des organismes confessionnels et d'autres activistes aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, en Australie et ailleurs, sur leur gouvernement pour mettre fin à leur soutien à l'occupation indonésienne, que le régime de Jakarta a enfin accepté d'organiser un référendum qui a donné aux Timorais de l'Est leur droit à l'autodétermination. Il pourra servir de base pour une campagne similaire en Europe et en Amérique du Nord en vue d'assurer que les puissances occidentales remplissent leurs obligations légales internationales et exercer la pression sur le Maroc et de permettre donc au peuple du Sahara Occidental à déterminer sa destinée.



L'ONU à New York

MAROC

UN SIMULACRE D'ENQUETE DEMONTRE L'IMPUNITÉ DONT BÉNÉFICIENT LES VIOLENCES POLICIÈRES

COMMUNIQUE DE HUMAN RIGHTS WATCH

Le Procureur clôt l'enquête avant d'avoir entendu tous les témoignages

(New York, le 8 mai 2008) – Se fondant sur le « manque de preuves », les autorités marocaines ont déclaré close l'enquête sur des accusations d'abus policiers portées par deux défenseurs des droits humains, que le procureur a refusé d'appeler à témoigner, selon Human Rights Watch.

Les deux défenseurs sahraouis des droits humains, Dahla Rahmouni et Brahim al-Ansari, affirment qu'en décembre 2007, la police de la ville de Laâyoune, dans le Sahara occidental sous contrôle marocain, les a arrêtés arbitrairement et passés à tabac avant de les relâcher sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. Human Rights Watch rend public aujourd'hui les plaintes officielles déposées par les deux hommes ainsi que des preuves supplémentaires indiquant que les autorités n'ont pas mené d'enquête digne de ce nom sur cet incident avant d'annoncer la clôture de l'affaire le 5 mai.

« Une véritable enquête impartiale aurait pris en compte à la fois les témoignages des officiers de police accusés des abus, et ceux des défenseurs des droits humains qui portent ces accusations, » a déclaré Sarah Leah Whitson, Directrice Moyen-Orient et Afrique du Nord au sein de Human Rights Watch. « Au lieu de cela, les autorités marocaines ont choisi de n'entendre que l'une des deux parties, démontrant leur manque d'impartialité. »

Depuis que les deux hommes ont déposé plainte au bureau du procureur de la cour d'appel de Laâyoune en janvier 2008, ils n'ont été contactés par les autorités marocaines que le 5 mai, quand la police est venue les informer de la clôture de l'enquête par le procureur pour « manque de preuve ».

La police a pour ce faire fait signer aux deux hommes un document d'une page, mais a refusé de leur fournir une copie suivant leur demande.



La correspondance et les documents liés à cette affaire rendus publics par Human Rights Watch montrent que, depuis le début, les autorités marocaines ont cherché à discréditer les plaignants plutôt qu'à établir la vérité.

Dans un courrier électronique adressé à Human Rights Watch en février dernier, les autorités ont nié avoir maltraité les deux hommes et affirmé que la police les avait relâchés le jour même. Ce courrier électronique qualifiait les deux hommes de « séparatistes [pro-Polisario]... » cherchant à « attiser la tension et présenter le

Royaume comme un «monstre» qui n'a aucun respect pour les Droits de l'Homme.» Les autorités ont soutenu, à tort, que les deux hommes n'avaient déposé aucune plainte auprès des autorités judiciaires, «ce qui prouve encore une fois qu'ils cherchaient principalement à médiatiser au reste du monde leurs allégations et désinformer ainsi l'opinion publique internationale.»

Les autorités ont de plus affirmé que la police avait déjà cherché à arrêter Rahmouni au titre de nombreux chefs d'accusation, et qu'il était membre d'une association «non reconnue».

Human Rights Watch a répliqué en fournissant aux autorités marocaines: une copie des plaintes officielles déposées auprès du procureur par les deux hommes le 4 janvier 2008; un document montrant que Rahmouni avait un casier judiciaire vierge; et une décision de justice établissant que l'organisation à laquelle il appartenait, l'Association Sahraouie des victimes des graves violations des droits de l'Homme commises par l'Etat marocain (ASVDH), avait suivi les procédures réglementaires pour obtenir un statut légal.

Human Rights Watch a également fourni les témoignages écrits détaillés des deux hommes, selon lesquels la police les a passés à tabac et leur a infligé divers mauvais traitements, tel que:

- les forcer à signer leur dépositions contre leur gré, et en les empêchant de les lire;
- interroger les deux hommes au sujet de leurs activités pacifiques de défense des droits humains; et
- les menacer au cas où ils ne cesseraient pas ces activités.

Le 21 mars 2008, Human Rights Watch a adressé aux autorités marocaines les documents mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une lettre demandant des éclaircissements supplémentaires, compte tenu

des inexactitudes évidentes apparues dans leur première réponse. Human Rights Watch attend toujours une réponse.

«Nous sommes ouverts à un dialogue sincère avec les autorités sur les problèmes de droits humains», a déclaré Whitson. «Mais dans cette affaire, on nous a adressé avec cynisme une série d'inexactitudes, une réponse qui montre que le gouvernement entend couvrir les abus policiers.»

Chaque année, des dizaines si ce n'est des centaines de victimes sahraouies déposent des plaintes officielles auprès des procureurs locaux, alléguant des violences policières à Laayoune et ailleurs dans le très disputé Sahara Occidental, zone contestée actuellement sous contrôle marocain. Tout comme les plaintes officielles déposées par Rahmouni et Ansari, les autorités rejettent la grande majorité de ces plaintes sans rechercher de preuves au delà de la version des événements fournie par la police. Dans la plupart des cas, les autorités ne donnent pas suite à ces plaintes.

«Ces enquêtes qui semblent menées avec mauvaise foi préservent l'impunité dont jouit la police pour les mauvais traitements infligés aux militants Sahraouis» selon Whitson. «Si le Maroc veut que sa volonté de réforme sur les droits humains soit prise au sérieux, il doit mener des enquêtes sérieuses sur les violations des droits perpétrés au Sahara Occidental.»



Septembre - octobre 2008

VISITE DE MOHAMED DADDACH EN SUISSE



BIRDHSO

**Bureau International pour le Respect
Des Droits de l'Homme au Sahara Occidental
Oficina Internacional para el Respeto de
Los Derechos Humanos en el Sahara Occidental
International Bureau for the Respect
of Human Rights in Western Sahara**

A l'invitation du Bureau International pour le respect des Droits de l'homme au Sahara Occidental (BIRDHSO), le défenseur sahraoui des droits humains Sidi Mohamed Daddach est arrivé aujourd'hui à Genève.

Accueilli à son arrivée à l'aéroport de Genève-Cointrin par des représentants du BIRDHSO, de la communauté sahraouie à Genève, du Comité Suisse de Soutien au peuple sahraoui et de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme, il séjournera en Suisse jusqu'à début octobre.

Au cours de son séjour, il participera aux travaux du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies qui se tient à Genève du 8 au 26 septembre et aura l'occasion de rencontrer des représentants d'organisations et d'institutions qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme.

C'est la première fois que M. Daddach peut se rendre en Suisse, les autorités marocaines l'ayant empêché de voyager en mars 2003, alors qu'il devait venir à Genève avec 12 autres personnes pour une Rencontre des Familles des Disparus Sahraouis, et participer à la Commission des Droits de l'homme de l'ONU. Leurs passeports avaient alors été confisqués et M. Daddach n'a récupéré le sien qu'en 2007.

Genève, le 6 septembre 2008

Qui est Mohamed Daddach ?

Mohamed Daddach, citoyen sahraoui, a passé 24 ans – de 1976 à 2001 – dans les prisons marocaines.

Mohamed Daddach est né en 1957 à Guelta Zemmour (Sahara Occidental). En 1973, il rejoint le Front Polisario et participe à la lutte de libération.



Mohamed Daddach, Lauréat du prix Thorolf Rafto 2002 des Droits de l'homme (Norvège).

Mohamed Daddach est fait prisonnier de guerre le 2 février 1976, au cours d'une bataille près de Amgala. Blessé, il est transféré finalement à la caserne de la Gendarmerie Royale d'El Ayoun.

Mohamed Daddach est enrôlé de force dans la gendarmerie royale avec 9 autres prisonniers. Avec ses camarades, il tente de fuir le 10 août 1979 mais son véhicule est intercepté par les forces marocaines et accidenté. Son compagnon meurt et Daddach blessé est fait prisonnier.

Mohamed Daddach est condamné à la peine capitale le 7 avril 1980 pour désertion. Il est soumis à un régime d'isolement et de torture, sans traitement médical. Il fait plusieurs grèves de la faim pour protester contre ses conditions de détention. Le 8 mars 1994, sa peine de mort est commuée en détention à perpétuité, par grâce royale... Mais il reste dans le quartier des condamnés à mort jusqu'à fin 2000. Il est amnistié avec 24 autres prisonniers sahraouis le 7 novembre 2001 grâce à une campagne internationale efficace.

Mohamed Daddach faisait partie de la délégation des 13 Sahraouis qui devait se rendre en mars 2003 à Genève pour témoigner devant la Commission des droits de l'homme et participer à une rencontre sur la disparition forcée. Le Maroc a retenu la délégation à Casablanca, l'empêchant de sortir du pays et confisquant les passeports.

Mohamed Daddach est un symbole de la résistance sahraouie. Agé de 51 ans et il a passé injustement une grande partie de sa vie d'adulte dans les geôles marocaines. En prison, il a été visité plusieurs fois par le CICR et il a été considéré par Amnesty International comme prisonnier de conscience. Monsieur Pierre Sané, alors secrétaire Général de cette organisation l'a visité en prison en 1999.

JOURNÉE SAHARA OCCIDENTAL

JOURNÉE DE COLLECTE DE FONDS
COMMISSION D'OBSERVATION DE PROCÈS À L'ÉTRANGER
LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME

Samedi 4 octobre 2008
Maison des Associations
15, rue des Savoises – 1205 Genève

13 h Brunch en compagnie de Sidi Mohamed Daddach (sur inscription)

16 h Films, textes, musique

17 h Conférence et table ronde
M. Sidi Mohamed Daddach, ancien prisonnier, témoin de plus
de 30 ans de présence marocaine au Sahara Occidental

M. Patrick Herzig, observateur, auteur de 4 rapports récents
sur les procès politiques au Sahara Occidental

Invités surprise

BIRDHSO: Case postale 474 – 1211 Genève 4 – Tél et fax 0041 22 320 65 50
natel: 079 85 86 943 – E-mail: birdhso@birdhso.org

SOLIDARITE SUISSE – SAHARA OCCIDENTAL

Naissance d'un groupe parlementaire suisse

L'acte fondateur du groupe parlementaire suisse «Sahara occidental» s'est tenu au parlement fédéral à Berne, a indiqué jeudi le représentant en Suisse du Front Polisario, M. Sadafa Bahia.

«L'acte fondateur du groupe parlementaire suisse Sahara Occidental s'est tenu à Berne, dans une salle du parlement fédéral en présence de plusieurs conseillers nationaux (députés) et de

membres du comité de soutien au peuple sahraoui», a précisé le représentant du Front Polisario contacté par téléphone.

A l'ouverture de cette réunion constitutive de ce groupe parlementaire, constitué de représentants de nombreux partis politiques suisses, dont le Centre démocratique, le Parti socialiste et les «Verts», la conseillère nationale suisse

Francine John-Calame, présidente du groupe, «a fait un rappel historique du conflit maroco-sahraoui et des différentes étapes qui ont conduit à la situation actuelle au Sahara occidental», a ajouté M. Sadafa Bahia.

Il a également indiqué que «M. Salek Baba Hassena, ministre de la Coopération de la RASD, a fait un exposé détaillé sur le processus de paix qui devrait être couronné par un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui et les différentes entraves que le Maroc a dressées pour perpétuer le statu quo actuel».

«Les quatre rounds de négociation tenus à Manhasset ont fait apparaître une volonté marocaine de saboter les efforts de la communauté internationale en dépit du fait que la partie sahraouie a accepté que les différents choix soient soumis à l'épreuve référendaire», a souligné le ministre sahraoui cité par M. Bahia.

Il a ajouté que M. Salek Baba Hassena «a également mis en exergue la doulou-

reuse situation que vit la population sahraouie dans les territoires occupés, confrontée quotidiennement aux exactions et à la disparition».

Le ministre sahraoui «a appelé les parlementaires à user de tous les moyens qui sont à leur portée pour que le silence d'où qu'il vienne et l'impunité soient dénoncés», a poursuivi M. Sadafa Bahia, ajoutant que les parlementaires ont posé au ministre différentes questions en relation avec les actions politiques à mener en Suisse et au Conseil de l'Europe pour le respect des résolutions de l'ONU et des conventions de Genève.

«Nous constatons une importante mobilisation autour de la question sahraouie», a ajouté M. Sadafa Bahia, évoquant «de nombreux contacts tant auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU que des politiques suisses pour les sensibiliser sur les violations des droits de l'homme au Sahara occidental et sur la question sahraouie» en tant que manifeste d'un fait colonial.



NOUVEAUX LIVRES

Sahara Occidental, une colonie en mutation

Un nouvel ouvrage en langue française sur le Sahara Occidental vient de sortir de presse à L'Harmattan. La collection L'Ouest saharien publie «Sahara Occidental, Une colonie en mutation», les actes d'un colloque tenu à l'université Paris X Nanterre en novembre dernier. Lors de cette journée, trois aspects de la question étaient abordés: l'histoire, les territoires occupés et la politique.

L'historique du mouvement national sahraoui est réexaminé par Kenti Ouballah, ancien disparu sahraoui, suivi d'un exposé géographique et sociologique sur les camps de réfugiés par Julien Dedenis. L'examen de l'évolution des choix économiques du mouvement sahraoui et des tentatives marocaines de développement économique des territoires annexés fait l'objet de la communication d'un chercheur sahraoui, Ali Yara.

Ces mêmes territoires sont ensuite examinés sous deux aspects: une avocate française, France Weyl, observatrice lors de plusieurs procès contre des militants sahraouis des droits humains, témoigne de la situation des droits humains, alors que Philippe Riché détaille l'exploitation des ressources naturelles.

L'ouvrage se termine par plusieurs éclairages sur les aspects géopolitiques de la question du Sahara Occidental. La politique française et européenne face à cette question est analysée par J.-P. Le Marec. «Il faut que cessent les gaspillages militaires, humains et politiques à la suite du conflit maroco-sahraoui», c'est l'appel que lance un Marocain, en l'occurrence Saïd Sgouty, responsable pour la France du parti marocain La voie démocratique. Le droit à l'autodétermination est sacrifié aux intérêts économiques et géopolitiques des grandes puissances, constate au terme de l'ouvrage Yahia Zoubir, dans une contribution intitulée L'échec des Nations unies.

Ces divers éclairages de la question sahraouie apportent un résumé bienvenu. Ouvrage de lecture facile, il permet de s'informer sur l'évolution actuelle du conflit.

Poésie sahraouie

La plume prisonnière de Na'ana Labbat El-Rachid

L'attrait pour l'expression poétique des populations hassanophones est connu. Si la Mauritanie est appelée le pays du million de poètes, le Sahara Occidental n'est pas en reste. Plusieurs émigrés sahraouis ont publié ces dernières années des recueils de poèmes en espagnol. Ils se sont constitués en groupe sous le nom de Generación de la Amistad saharai, Génération de l'amitié sahraouie. Le groupe possède son propre blog, <http://generaciondelaamistad.blogspot.com/>, on y trouve la présentation de leurs ouvrages, des extraits de poèmes et des réflexions diverses (en espagnol).

Na'ana Labbat El-Rachid écrit en arabe. Ali Omar Yara a traduit ses poèmes et les présente dans un petit ouvrage publié récemment à L'Harmattan, La plume prisonnière. «Chant d'amour d'un lyrisme éperdu et cri d'une femme pour l'indépendance de sa patrie captive», c'est ainsi que le poète français Georges Jean présente l'ouvrage, auquel il a collaboré pour la transcription française.

Les deux ouvrages peuvent être commandés en librairie.



**NOTRE SOLIDARITE
SE POURSUIT**

**AIDONS
LES DEFENSEURS
SAHRAOUI
DES DROITS HUMAINS
DANS LEUR COMBAT
POUR LA JUSTICE
ET LA DIGNITE**

**VERSEZ VOS DON
A NOTRE CCP
12-6818-7**

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8 – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – 2063 Fenin (NE) – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern